



Commission  
européenne



# Evaluation externe de la coopération de l'Union européenne avec la région Afrique de l'Ouest (2008-2016)

Résumé

Novembre 2018

---

Coopération  
Internationale et  
Développement

*Evaluation effectuée pour le  
compte de la Commission européenne*



*Ce rapport a été préparé par*



Consortium composé  
d'ADE, PEM Consult et IRAM  
Leader du Consortium: ADE s.a  
Personne de contact: Edwin Clerckx  
Edwin.Clerckx@ade.eu

**Contrat No COM 2015/Lot 1 Evaluation  
N° 2016/381014**

**Cette évaluation a été commanditée par  
l'Unité en charge de l'évaluation de la  
Direction Générale Coopération Internationale et  
Développement (Commission européenne)**

**Equipe d'évaluation**

Jérôme COSTE, Chef d'équipe  
Cécile PATAT, Chef d'équipe adjointe  
Caty CLEMENT, Expert sectoriel  
Max HENNION, Expert sectoriel  
Henri LETURQUE, Expert sectoriel  
Michel MIDRE, Expert sectoriel  
Mary VAN OVERBEKE, Expert sectoriel

***Le rapport présente les points de vue des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission européenne ni celles des autorités des pays concernés***

Photo de couverture : libre de droits

**ADE SA**

Rue de Clairvaux 40, Bte 101  
1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)  
+32 10 45 45 10  
[ade@ade.eu](mailto:ade@ade.eu)  
[www.ade.eu](http://www.ade.eu)



# Résumé

---

## Les objectifs de l'évaluation

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation de la stratégie de coopération de l'Union européenne (UE) avec la région Afrique de l'Ouest, ainsi que sa mise en œuvre au cours de la période 2008-2016. L'évaluation a pour principaux objectifs de : i) rendre compte et fournir aux institutions de l'UE, ainsi qu'à un public plus large, une évaluation indépendante et globale des relations de coopération et de partenariat passées et présentes de l'UE avec l'Afrique de l'Ouest ; ii) identifier des leçons clés et formuler des recommandations en vue d'améliorer les stratégies, les programmes et les activités, actuelles et futures de l'UE. Ces recommandations portent jusqu'en 2020, terme de la période couverte par le programme indicatif régional (PIR) du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED). Elles permettent aussi d'alimenter les réflexions relatives à la stratégie de coopération régionale post 2020.

## La méthodologie d'évaluation

A partir de la reconstitution de la logique d'intervention, mettant en évidence les relations causales identifiées entre les activités prévues, les résultats et impacts attendus, l'équipe d'évaluation a formulé huit questions d'évaluation et les critères de jugement qui y sont associés, mesurés par des indicateurs objectivement vérifiables. La grille d'évaluation comprend trois questions de portée générale : Adéquation de la stratégie au contexte et à son évolution (QE 1) ; Moyens et démarches d'intervention (QE 2) ; Coordination, complémentarité et cohérence (QE 8) et cinq questions sectorielles : Paix, sécurité et stabilité régionale (QE 2) ; Intégration économique régionale (QE 3) ; Interconnexion : transport et énergie (QE 4) ; Sécurité alimentaire et nutritionnelle (QE 5) ; Gestion durable des ressources naturelles (QE 6).

Au cours de cette évaluation, plus de 470 documents ont été consultés, 340 personnes ont été interviewées et 21 projets ont été examinés plus en détail. Les missions de terrain se sont déroulées en deux phases (novembre 2017 et janvier 2018) dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Enfin, une enquête en ligne a été réalisée auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Afrique de l'Ouest ainsi que de la FEWACCI (*Federation of West African Chambers of Commerce and Industry*).

## Informations contextuelles

La région concernée par cette évaluation couvre 16 pays, soit : les 15 pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO ; Bénin, Burkina-Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) plus la Mauritanie. Parmi les 15 pays membres de la CEDEAO, 8 appartiennent également à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA ; Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). La CEDEAO et l'UEMOA sont les deux organisations régionales dûment mandatées (ORDM) pour la négociation et la signature des PIR.

Durant la période évaluée, la région a connu un taux de croissance économique élevé, tout au moins jusqu'en 2014. Dans le même temps, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont connu de graves crises de diverses natures : alimentaires (pays du Sahel), sanitaires (épidémie Ebola en Guinée, Liberia et Sierra Leone), politiques (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali...) et sécuritaires (pays du Sahel, Côte d'Ivoire, Nigeria...). 40 ans après la création de la CEDEAO et 20 ans après celle de l'UEMOA, l'Afrique de l'Ouest est l'une des régions du continent africain où l'intégration régionale est la plus avancée, notamment en termes de libre circulation des personnes et d'intégration financière et macroéconomique. Cependant, au cours de la période évaluée (2008-

2016), il est constaté un décalage important entre les ambitions affichées en matière d'intégration régionale par les dirigeants d'Afrique de l'Ouest et la concrétisation effective de ces ambitions (schéma de libéralisation des échanges, réglementation des transports, politique commerciale extérieure...).

### **La coopération UE – Afrique de l'Ouest**

La stratégie de coopération pour le 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) (2008-2013), reposait sur deux secteurs de concentration : i) l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité et l'Accord de Partenariat Economique (APE) et ii) la consolidation de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale. A l'issue de la revue à mi-parcours (fin 2011), une partie des fonds ont été réaffectés à l'*African Infrastructure Trust Fund* pour contribution à l'initiative « énergie durable pour tous ». La stratégie relative au 11<sup>ème</sup> FED (2014-2020) est structurée autour de trois secteurs de concentration : i) Paix, sécurité et stabilité régionale ; ii) Intégration économique régionale, aide au commerce ; iii) Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles. La programmation et la mise en œuvre du PIR 11<sup>ème</sup> FED se sont accompagnées, en Afrique de l'Ouest comme dans les autres régions ACP, de plusieurs changements institutionnels qui visent à améliorer l'efficacité de la coopération régionale : diversification de la gamme des acteurs d'exécution, augmentation des montants alloués aux mécanismes de financement mixte (*blending*), mise en place de comités de pilotage des stratégies régionales de coopération.

Pour l'ensemble de la période évaluée (2008-2016), la coopération régionale UE-Afrique de l'Ouest représente un volume total d'engagement de 1 164 M€, dont 76% provenant du FED régional et 24% des programmes régionaux du Fonds fiduciaire d'urgence (110 M€), de la Facilité africaine pour la paix (53 M€) et du budget des institutions européennes [ligne thématique FOOD (43 M€) et Instrument de Stabilité/Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix (33 M€)].

### **Les conclusions**

#### Conclusion générale :

Au début de la période évaluée, la coopération régionale entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest était marquée (à l'instar de la période précédente) par une projection du schéma d'intégration à l'œuvre au sein de l'UE, c'est à dire une approche basée sur le droit. En raison notamment d'une faible prise en considération des facteurs politiques, sociaux et économiques qui font obstacle à une telle approche, la coopération régionale UE – Afrique de l'Ouest a abouti à peu de résultats durables. Le doublement de l'enveloppe régionale entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> FED est lié aux enjeux de la négociation d'un accord de libre-échange (APE) entre les deux régions plutôt qu'aux performances de la coopération régionale. De même, le nouveau doublement survenu entre le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> FED repose davantage sur la prise en compte de nouvelles interdépendances entre les deux régions (sécurité et migration notamment) que sur l'obtention de résultats significatifs en termes de progression de la coopération et de l'intégration régionales au sein de l'espace ouest-africain. Malgré les améliorations apportées, depuis le début du 11<sup>ème</sup> FED, à la gouvernance de la coopération régionale entre l'UE et la région Afrique de l'Ouest, cette coopération souffre aujourd'hui d'un déficit d'orientations communes aux deux partenaires, tant en termes de vision de l'intégration régionale que de modalités de partenariat.

#### Conclusions par critères d'évaluation :

##### **Pertinence :**

**C1. La vision qui sous-tend la coopération régionale entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest s'exprime aujourd'hui de manière nettement moins claire qu'il y a dix ans. Cela reflète les tensions entre les principes qui fondent l'Accord de Cotonou et les orientations de la**

**récente stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité.** La stratégie de coopération 10<sup>ème</sup> FED reposait sur un projet d'intégration régionale assez clair : soutien à une intégration économique de type libéral à travers la mise en place d'une Union douanière et la négociation d'un accord de libre-échange avec l'UE, renforcement du rôle de la CEDEAO en matière de consolidation de la paix et de la sécurité, soutien à des actions de coopération régionale visant à traiter des interdépendances ou des problèmes communs, tels que les aires protégées transfrontalières, la prévention des crises alimentaires. Depuis, le tableau s'est brouillé à deux niveaux (liés entre eux) : d'une part, en Afrique de l'Ouest et en Europe, les projets d'intégration régionale sont moins consensuels (parmi les dirigeants) et suscitent guère d'adhésion de la part des opinions publiques. D'autre part, dans le cadre de l'affirmation de sa politique étrangère et de sécurité commune, l'UE veut mieux défendre ses intérêts et préserver sa sécurité, ce qui a des conséquences sur les orientations (et les modalités) de sa politique de coopération au développement. Cette évolution du positionnement de l'UE se manifeste dès à présent dans sa coopération avec l'Afrique de l'Ouest du fait des diverses interdépendances qui lient les deux régions. Cette évolution se trouve en décalage avec les textes régissant actuellement la coopération régionale (Accord de Cotonou, PIR 10<sup>ème</sup> FED et 11<sup>ème</sup> FED), ce qui pèse sur le dialogue avec les deux organisations régionales dument mandatées (ORDM). Ces deux éléments conduisent à ce que les différentes parties prenantes, au sein des institutions européennes et des ORDM d'Afrique de l'Ouest, ressentent fortement l'existence d'un flou sur le cap qui guide aujourd'hui la coopération entre les deux régions. Dans ce contexte, l'absence de refondation d'un projet de coopération régionale, dont les objectifs et le périmètre serait réellement partagé entre les parties prenantes (l'UE et les acteurs d'Afrique de l'Ouest), se fait ressentir de manière aiguë.

**C2. La coopération régionale a porté sur les principaux défis d'intégration auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée, mais pour plusieurs programmes importants, les théories du changement ont présenté de fortes lacunes,** qui sont dues : i) à des problèmes de conception des interventions sectorielles (au niveau des objectifs et des résultats parfois trop ambitieux, mais aussi des hypothèses et mesures d'atténuation et de suivi des risques trop peu développées) ; ii) à la trop grande ampleur du champ thématique couvert par la coopération régionale UE – Afrique de l'Ouest dans son ensemble. Les deux ORDM ont des mandats et des feuilles de route très ambitieux au regard des ressources (humaines et financières) dont elles disposent ; et la coopération de l'UE n'a pas contribué à définir des priorités, à concentrer les interventions régionales sur un nombre limité de domaines / sous-domaines / actions.

**C3. La coopération régionale UE – Afrique de l'Ouest s'est adaptée à l'évolution du contexte** en mettant, d'une part, davantage l'accent sur la prévention / gestion des crises alimentaires dans le domaine « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et, d'autre part, en mobilisant une gamme d'instruments ou programmes (fonds fiduciaire d'urgence, Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix, Facilité Africaine pour la Paix et lignes thématiques) pour faire face à la multiplication des crises de divers types auxquelles l'Afrique de l'Ouest a été confrontée durant la période évaluée. Cette multiplication des outils de coopération régionale a cependant un coût en termes de cohérence, complémentarité et synergies entre les différentes interventions, notamment dans le secteur « paix et sécurité ». Par ailleurs, **d'une période à l'autre, la coopération régionale de l'UE n'a pas suffisamment tiré les enseignements des interventions antérieures.** En particulier, les causes de la non obtention de certains résultats n'ont pas été analysées en profondeur ce qui a pesé sur l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des actions menées.

**Efficacité :**

**C4. Une grande partie des produits attendus des appuis régionaux de l'UE ont été obtenus.** Ces appuis ont contribué à des avancées significatives en termes de prise de conscience de problèmes nécessitant une action concertée à l'échelle régionale, tels que la lutte contre la

surcharge routière, la gestion durable des terres ou la protection des ressources naturelles transfrontalières. Ils ont également favorisé le développement de méthodologies communes à l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest dans des domaines de première importance comme la gestion des finances publiques ou la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles. Enfin, les appuis de l'UE ont facilité l'élaboration et l'adoption de politiques essentielles pour l'approfondissement de l'intégration régionale, en particulier en ce qui concerne la libre-circulation des biens et des personnes, la constitution d'une Union douanière et la définition de normes régionales de qualité. **Cependant ces contributions positives ne se sont généralement pas traduites par l'application effective des règles communautaires par les pays d'Afrique de l'Ouest ou la réalisation d'investissements répondant aux enjeux identifiés à l'échelle régionale.** Les facteurs explicatifs de cette faible efficacité sont multiples, en particulier : i) la conception des programmes qui, pour la plupart, privilégient une approche par le droit sans accorder suffisamment d'attention à l'analyse des coalitions d'acteurs favorables ou défavorables à l'avancée de l'intégration régionale ; ii) la faible place accordée aux questions régionales dans le dialogue sur les politiques que l'UE conduit au niveau national et iii) les difficultés ou faiblesses rencontrées dans les modes de gestion de la coopération régionale.

#### ***Efficiences :***

**C5. Au cours de la période évaluée, l'efficacité des programmes de coopération régionale, bien que difficile à mesurer, s'avère mitigée.** Ces mauvaises performances en particulier en termes de respect des calendriers d'exécution, résultent de lacunes dans la conception des programmes, du manque de capacités, principalement organisationnelle et de gestion, de la CEDEAO et de l'UEMOA pour exécuter, ou faire exécuter, les actions dont elles ont la responsabilité et de l'absence de réelle coordination entre ces deux organisations régionales. Pour certains programmes régionaux, la non-exécution (ou l'exécution avec retard) des contreparties dues par les deux organisations régionales ont contribué à affaiblir l'efficacité.

#### ***Impact et durabilité :***

**C6. La durabilité des actions de coopération régionale de l'UE est globalement faible, quel que soit le secteur considéré, en raison principalement d'une appropriation superficielle par les différents acteurs d'Afrique de l'Ouest concernés , du manque de capacités des acteurs non étatiques concernés (OSC, secteur privé...) pour contribuer plus activement à l'élaboration et au suivi des politiques régionales, du manque de capacité des organisations régionales pour exercer les mandats qui leur sont confiés par leurs Etats-membres et des lacunes dans la conception et la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités. Si la CEDEAO et l'UEMOA sont toujours formellement les co-pilotes de la stratégie de coopération régionale, il apparaît que durant la période évaluée, elles se sont trouvées progressivement marginalisées dans l'exercice de cette fonction (les responsabilités de cette évolution étant partagées entre les deux ORDM et l'UE).**

**C7. Au niveau des impacts spécifiques, la contribution, lorsqu'elle a pu être évaluée, de la coopération régionale de l'UE aux progrès constatés ou à la limitation de la dégradation de la situation a été faible.** Pour la plupart des impacts visés par la stratégie de coopération de l'UE, la région a connu une dégradation de sa situation au cours de la période 2008-2016. Le niveau de contribution de la coopération régionale de l'UE est soit nul, soit faible. Cette absence de contribution aux résultats de développement, y compris dans des domaines de concentration de la coopération régionale de l'UE depuis de longues années, reflète l'intensité des contraintes qui pèsent sur le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest mais également des carences dans la formulation des interventions (dont l'inadéquation des moyens alloués aux objectifs poursuivis), des retards dans les calendriers d'exécution, des problèmes de cohérence des interventions et le manque de continuité des appuis de l'UE sur certaines thématiques.

#### ***Coordination et valeur ajoutée de l'UE :***



**C8. La valeur ajoutée « naturelle » de l'UE en matière d'appui à l'intégration régionale s'est peu manifestée.** Alors que l'UE a alloué des montants importants (et en forte croissance) à la coopération régionale, son action a été faiblement coordonnée avec les actions régionales de ses Etats-membres (excepté dans le secteur « sécurité alimentaire ») et avec celles des autres partenaires techniques et financiers. L'UE a développé peu de complémentarités ou de synergies entre les actions de coopération de niveau régional et celles de niveau national. La coopération régionale de l'UE a été en général peu visible, que ce soit dans les actions de communication des organisations régionales ou dans celle des Etats d'Afrique de l'Ouest. Enfin, elle a fait très peu appel à l'expertise et à l'expérience dont disposent les institutions européennes en matière de formulation / mise en œuvre / suivi de politiques régionales.

**Complémentarité et cohérence :**

**C9. Au sein des secteurs de coopération, et entre ceux-ci, la complémentarité, la cohérence et les synergies ont été globalement faibles,** en raison de la fragmentation des appuis et d'une coordination et concertation internes à l'UE insuffisantes (notamment entre Délégations de l'Union européenne – DUE – régionales et nationales). Ces constats sont renforcés en fin de période, avec la délégation de l'exécution des programmes à différentes agences d'exécution et la mise en place de nouveaux instruments (tel que le Fonds fiduciaire d'urgence). Pour ce qui concerne les interactions entre la stratégie de coopération régionale et d'autres politiques de l'UE, le bilan est variable d'un secteur à l'autre.

**Questions transversales :**

**C10. La prise en compte effective des dimensions transversales (genre, droits de l'homme, VIH-SIDA, environnement) dans les actions de coopération régionale de l'UE a été faible.** Les mécanismes, internes à l'UE, de prise en compte de ces dimensions dans les interventions ont été renforcés et normalisés. Cependant, cela a engendré une standardisation de l'approche qui ne compense pas l'absence d'analyses socio-économiques approfondies, permettant d'appréhender correctement ces problématiques en amont des interventions. Par ailleurs ces mécanismes n'ont pas été suivis de mesures suffisantes au niveau de la mise en œuvre des interventions.

**Renforcement des capacités :**

**C11. La coopération régionale de l'UE a accordé des moyens importants au renforcement des capacités des acteurs, en particulier les ORDM. Les appuis dans ce domaine ont été menés sans un diagnostic initial approfondi et, sauf quelques exceptions, ont abouti à peu de résultats.** Lorsque des résultats positifs sont notés, ils concernent principalement des individus et/ou des outils, avec des interrogations fortes sur l'appropriation des acquis au sein des organisations et, en conséquence, sur leur durabilité institutionnelle. La multiplication des organisations et/ou initiatives de coopération régionale accentue cette difficulté. Le manque de robustesse des théories du changement sur lesquelles reposent les programmes régionaux constitue, une fois de plus, l'un des facteurs explicatifs de cette situation (hypothèses insuffisamment approfondies en ce qui concerne les rôles spécifiques des organisations régionales vis-à-vis des Etats et des autres parties prenantes).

**Les recommandations**

**Recommandations transversales :**

**R1. Poursuivre la coopération régionale avec l'Afrique de l'Ouest au-delà de 2020** (terme de l'actuel 11<sup>ème</sup> PIR). Dans cette perspective, et en lien étroit avec les réflexions relatives au « post Cotonou », il s'agirait de préparer une communication conjointe (Commission européenne et Service européen pour l'action extérieure – SEAE) au Conseil et au Parlement sur le thème de l'intégration régionale dans les pays en développement. En lien avec la préparation de cette communication, un bilan spécifique de la coopération régionale devrait être organisé avec les

acteurs d'Afrique de l'Ouest (organisations régionales, Etats-membres et acteurs non étatiques). Ce bilan porterait notamment sur les coopérations fonctionnelles multipays, en examinant dans quelles circonstances (et à quelles conditions) celles-ci présentent des avantages significatifs vis-à-vis de la coopération à l'échelle de l'ensemble de la région.

**R2.** Dans le cadre de la politique de gestion des connaissances de la Direction générale « Développement et Coopération » (DG DEVCO), **organiser de manière régulière des processus de capitalisation par grands thèmes de la coopération régionale UE – Afrique de l'Ouest.** Ces processus de capitalisation seraient alimentés, en amont, par des travaux d'économie politique afin de disposer d'une meilleure connaissance des obstacles politiques et économiques qui pèsent, dans les différents secteurs, sur l'avancée de la coopération et de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

**R.3. Poursuivre l'amélioration de l'organisation institutionnelle, en interne aux institutions européennes, relative au pilotage et au suivi de la coopération régionale avec la région Afrique de l'Ouest** i) en renforçant les effectifs dédiés à ces questions (au sein de l'unité chargée de l'Afrique de l'Ouest, des DUE du Nigeria et du Burkina Faso et des autres DUE en charge de programmes régionaux), ii) en améliorant les concertations / coordinations entre les deux DUE ayant un mandat régional et avec les autres DUE en Afrique de l'Ouest et, enfin, iii) en améliorant le processus de négociation des conventions PAGODA (avec les agences des Etats membres de l'UE et avec les organisations internationales) afin de s'assurer de l'existence d'une réelle convergence de vues et de parvenir à une diminution des coûts d'exécution.

**R4. Renforcer la place des questions régionales dans le dialogue sur les politiques mené par l'UE avec chacun des Etats-membres de la CEDEAO (et de l'UEMOA)** et examiner la faisabilité de l'allocation d'enveloppes financières supplémentaire qui seraient accordées à chacun des pays de la région (sous forme, par exemple, de *top up* d'un appui budgétaire) à la condition que tous aient respecté ou mis en œuvre des engagements régionaux. Ce type d'incitation concernerait plus particulièrement le domaine de l'intégration économique (y compris les transports et l'énergie).

**R5. Dans le cadre de l'exécution du PIR 11<sup>ème</sup> FED, améliorer la cohérence et les synergies entre les différentes interventions,** en particulier dans le secteur « intégration économique régionale » et le secteur « paix et sécurité ».

**R6. Appuyer la CEDEAO dans le développement de ses outils et capacités de suivi-évaluation de l'intégration régionale** afin de lui permettre d'être plus légitime, vis-à-vis de ses Etats-membres, dans le pilotage du processus d'intégration régionale et davantage crédible dans le dialogue avec ses partenaires techniques et financiers. En complément à ces appuis, renforcer la « culture du suivi-évaluation » dans les programmes de coopération régionale de l'UE.

**R7. Renforcer la prise en compte des dimensions transversales lors de la formulation des interventions régionales et de leur mise en œuvre** sur la base de d'analyses socio-économiques approfondies.

**R8. Améliorer la pertinence et la cohérence des stratégies et démarches de renforcement des capacités** (individuelles et institutionnelles) lors de la formulation des interventions régionales et de leur mise en œuvre. Cela devrait concerner non seulement les ORDM, mais également les autres acteurs jouant (actuellement ou potentiellement) un rôle important dans le processus d'intégration régionale.

Recommandations sectorielles :

*Intégration économique régionale :*

- Soutenir la relance du processus d'intégration économique régionale en appuyant une double dynamique : l'une au niveau des Etats Nations, l'autre au niveau de groupes (secteur privé, société civile...) qui transcendent les intérêts strictement nationaux.
- Mieux prendre en compte les dimensions d'inclusivité et de durabilité des processus de croissance dans l'appui aux processus d'intégration économique, et ainsi s'aligner sur le nouveau Consensus européen sur le développement de 2017.

*Transport:*

- Associer la poursuite des opérations de blending sur les corridors régionaux à un programme régional qui vise à promouvoir l'alignement progressif des politiques nationales sur les directives régionales en matière de libéralisation et de professionnalisation des métiers du transport, de facilitation des transports et de lutte contre la surcharge et les pratiques anormales. Cet alignement est à rechercher par des plateformes thématiques d'échanges entre les pays de la région et par une plus forte articulation entre le dialogue sur les politiques aux niveaux national et régional (cf. R4).

*Énergie:*

- Poursuivre l'investissement dans l'interconnexion régionale par le recours au blending, en renforçant les liens avec les actions engagées sur PIN pour faire évoluer la gouvernance sectorielle vers plus d'ouverture, d'efficacité et de transparence sur les prix.

*Sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture durable et résilience :*

- Conduire des travaux d'économie politique (cf. R2) sur des thèmes spécifiques au secteur.
- Appliquer la recommandation relative à des allocations supplémentaires (cf. R4) à des thèmes spécifiques au secteur, notamment la levée des contraintes à la transhumance transfrontalière ou l'harmonisation / rationalisation des systèmes d'information.
- Compte tenu du caractère foisonnant des dispositifs institutionnels régionaux dans le secteur, encourager la coordination entre OR et accompagner les processus de réforme en cours vers une rationalisation des dispositifs institutionnels.
- Contribuer activement à la coordination entre PTF, en s'inscrivant de manière affirmée dans une démarche d'appui à un leadership régional.

*Environnement et changement climatique :*

- En matière d'actions environnementales et d'atténuation de la vulnérabilité des populations au changement climatique, compléter l'approche normative actuelle (« descendante ») par une approche « de bas en haut », à travers plusieurs actions complémentaires entre elles.